



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

RER

Question écrite n° 32585

Texte de la question

M. Michel Bouvard attire l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement sur le surcoût annoncé par la SNCF pour la ligne Eole qui sera inaugurée le 12 juillet prochain, évalué à 2 milliards de francs supplémentaires par rapport à l'estimation 1991, soit un total de 8,12 milliards de francs pour la ligne et les deux gares souterraines. Parmi ces surcoûts figurent les remaniements imposés au projet. Il souhaite connaître la nature de ceux-ci et le rôle du syndicat des transports parisiens dans cette décision. Il souhaite enfin connaître avec précision le coût final de l'absence de coordination initiale entre les projets Eole et Météor pour l'ensemble de ces deux opérations.

Texte de la réponse

Le coût de Météor (ligne de métro n° 14) est de 6 172 MF ; celui de la ligne Eole (ligne E du RER), hors branche du Plant-Champigny, est de 7 980 MF. Le surcoût d'Eole, évalué à environ 2 milliards de francs, résulte d'une part d'aléas survenus pendant les travaux et d'autre part de certaines autres évolutions intervenues en cours de projet. C'est ainsi, par exemple, que dans le souci d'une plus grande protection de l'environnement, le système d'évacuation des matériaux, qui concernait l'acheminement de 900 000 m³ de gravats hors de Paris, a été revu. Des changements ont également été apportés pour tenir compte de l'évolution des standards de qualité de service intervenue depuis la prise en considération de l'opération pour accroître le confort et la sécurité des déplacements des voyageurs. Il s'agit notamment du système Infogare destiné à informer les usagers, du réseau Iris qui permet aux agents de la SNCF de communiquer rapidement avec les forces de surveillance et de police, du rehaussement des quais, d'adaptations des gares nouvelles ou du désenfumage du tronçon souterrain. En matière de grands projets d'infrastructure, le rôle du Syndicat des transports parisiens consiste en une approbation, par son conseil d'administration, des schémas de principe et des avant-projets. La réforme institutionnelle en cours a pour objectif de lui donner plus de moyens pour contrôler l'exécution et l'avancement des projets, en renforçant ses capacités d'expertise.

Données clés

Auteur : [M. Michel Bouvard](#)

Circonscription : Savoie (3^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 32585

Rubrique : Transports urbains

Ministère interrogé : équipement et transports

Ministère attributaire : équipement et transports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 juillet 1999, page 4244

Réponse publiée le : 1er novembre 1999, page 6325